

Postulat : anticiper l'évolution des coûts de l'asile à la charge de la Commune

Au niveau cantonal, les prévisions sont alarmistes avec un dépassement prévisible du budget pour l'asile de 25 % (environ 1 million).

La Confédération qui décide et impose ses décisions au Canton paie 18'000 frs par an par requérant ainsi qu'une contribution unique de 6000 frs qui ne couvre que 80% des coûts.

La planification prévoyait 25'000 demandes alors qu'on en est déjà à 40'000 et la révision de la Loi sur l'Asile n'y changera vraisemblablement rien.

Les statistiques genevoises montrent que les taux d'emploi des requérants sont très bas, à 9%. Le canton de Vaud entrevoit une augmentation du budget de 45 millions, alors que les rentes sont menacées, le chômage à la hausse et l'âge de la retraite en augmentation. La population se pose des questions sur le bon sens de cette politique imposée et ses conséquences, après 5 ans sur les Cantons et forcément aussi les Communes.

Le Conseil Communal a-t-il anticipé les choses, calculé le surcoût prévisible dans les prochaines années pour l'Aide sociale, envisage-t-il de fixer des limites d'acceptation d'un nombre acceptable de requérants, de faire contribuer significativement les réfugiés aux frais d'entretien ? Quels sont les coûts directs et indirects de l'asile en 2015 pour la Commune ? Combien d'augmentation en 2016 ?

L'intégration dans l'économie locale ne risque-t-elle pas de priver les habitants fragilisés d'emploi adaptés voire protégés ?

Une étude complète et surtout une prévision de l'évolution pour l'avenir est incontournable, compte tenu des inquiétudes légitimes suscitées.

Dominique Baettig

